

APERÇU DU FONDS

Fonds de revenu mensuel prudent Sentry - Série F 26 septembre 2019

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds de revenu mensuel prudent Sentry (le «fonds») que vous devez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Sous réserve de la réception de toutes les approbations nécessaires des autorités de réglementation et des porteurs de titres, CI Investments Inc. prévoit fusionner le fonds avec la Série Portefeuilles de revenu le 22 novembre 2019 ou après cette date. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la modification nº2 apportée au prospectus simplifié daté du 25 juin 2019.

Bref aperçu	
Code(s) du fonds (\$CA) :	CIG 54254
Date de création de la série :	8 juin 2015
Valeur totale du fonds au 31 août 2019 :	7,30 millions \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,15 %

Gestionnaire du fonds :	CI Investments Inc.
Gestionnaire de portefeuille :	CI Investments Inc.
Distributions :	Mensuelles. Revenu et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), chaque décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires, à moins que vous ne demandiez de les recevoir en espèces.
Placement minimal:	Initial 500 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds de revenu mensuel prudent Sentry est de procurer aux épargnants un revenu stable et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, de titres de capitaux propres axés sur le revenu.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 août 2019)

Nomb	re total de placements	81
Pource	entage total des dix principaux placements	33,40 %
10.	Province de la Nouvelle-Écosse 2,10 % 01/06/2027	1,74 %
9.	407 International Inc. 3,60 % 21/11/2046	1,94 %
8.	SSL Finance Inc. 4,10 % 31/10/2045	1,95 %
7.	Gouvernement du Canada 1,00 % 01/09/2022	2,04 %
6.	Fiducie du Canada pour l'habitation no.1 1,90 % 15/09/2026	2,10 %
5.	Gouvernement du Canada 0,75 % 01/09/2021	2,71 %
4.	Gouvernement du Canada 2,00 % 01/06/2028	3,30 %
3.	Province de l'Ontario 2,90 % 02/12/2046	3,84 %
2.	Gouvernement du Canada 2,75 % 01/12/2048	4,50 %
1.	Espèces et quasi-espèces	9,28 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la «volatilité».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Répartition des placements (au 31 août 2019)

Revenu fixe Services financiers Espèces et équivalents Autres	61,40 % 13,00 % 9,20 %
Espèces et équivalents Autres	
Autres	9,20 %
+	3,60 %
Technologies de l'information	2,70 %
Produits industriels	2,40 %
Énergie	2,30 %
Services publics	2,10 %
Soins de santé	1,80 %
Immobilier	1,50 %
0% 20% 40% 60% 80%	100%

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est faible.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

faible faible à moyen	moyen	moyen à élevé	élevé
-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique «Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?» dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

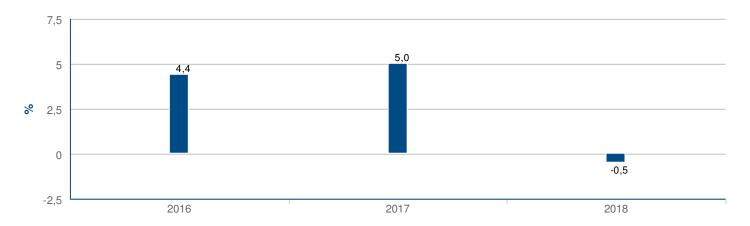
Fonds de revenu mensuel prudent Sentry - Série F

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série F du fonds au cours des 3 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement annuel des titres de série F du fonds au cours des 3 dernières années. Le fonds a perdu de la valeur pendant 1 de ces 3 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série F du fonds sur 3 mois au cours des 3 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	4,5 %	31 juillet 2016	Votre placement aurait augmenté à 1 045 \$.
Pire rendement	-2,0 %	31 décembre 2018	Votre placement aurait chuté à 980 \$.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans les titres de série F du fonds à la date de création de la série détenait 1 216 \$ au 31 août 2019, ce qui donne un rendement annuel composé de 4,7 %.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- êtes disposé à accepter un niveau de risque faible
- cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital
- prévoyez conserver votre placement de moyen à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous détenez le fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Fonds de revenu mensuel prudent Sentry - Série F

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables lorsque vous détenez des titres de série F du fonds.

Fonds de revenu mensuel prudent Sentry - Série F

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série.

Au 31 mars 2019, les frais des titres de série F du fonds s'élevaient à 1,18 % de sa valeur, ce qui correspond à 11,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et certains frais du fonds de la série.	1,15 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,03 %
Frais du fonds	1,18 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant lorsque vous détenez des titres de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Des frais pouvant atteindre 2,00 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez, si nous établissons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds que nous gérons.
Frais en cas de chèque sans provision	Si un paiement est refusé par votre banque pour quelque raison que ce soit, nous vous réclamerons des frais de 25 \$.
Frais de service de la série F	En règle générale, vous devez participer à un programme de comptes assortis de frais ou à un programme intégré admissible, offert par la société de votre représentant pour acheter des titres de cette série. La société de votre représentant pour acheter des titres de cette série. La société de votre représentant pour acheter exigence des frais de service qui seront négociés entre vous et la société de votre représentant, et que vous verserez directement à cette dernière. Dans certains cas, nous pourrions prendre des dispositions avec la société de votre représentant pour percevoir les frais de service au nom de la société de votre représentant. Dans ces cas, les frais de service ne doivent pas dépasser 1,50 % de la valeur de l'actif net que vous détenez dans les titres de la série E du fonds dans votre compte

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'apercu du fonds:
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CI Investments Inc.

2, rue Queen Est, 20e étage Toronto (Ontario) M5C 3G7 Tél.: 1-800-792-9355 servicefrancais@ci.com www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.